



Actes Forum Cinex 21 décembre 2005

« Le lien social est-il une dépense facultative ? Regard politique wallon sur les associations culturelles des migrants »

A. Manço, S. Amoranitis et J. Gatugu¹

La vie associative est un des piliers de la participation démocratique. Dans l'ensemble des pays occidentaux, on assiste à diverses formes de développement des tissus associatifs. Ces institutions remplissent des rôles de plus en plus importants et jouissent de responsabilités nouvelles, même si les moyens ne suivent pas toujours.

Par ailleurs, les travaux développés en Wallonie (Gatugu, Amoranitis, Manço, 2004) montrent un déficit de participation sociale frappant les communautés immigrées quel que soit le type de participation envisagé (insertion économique, présence politique, expression culturelle). Il apparaît donc intéressant d'envisager l'approche de la vie associative créée par les immigrants et leurs descendants pour favoriser leur expression dans la société d'accueil et d'investir dans le soutien politique de ce tissu communautaire. La vie associative doit être considérée comme une des coulisses de la participation citoyenne. Aussi, elle pourrait contribuer au dosage entre l'expression, d'une part, de l'ethnicité qui produit un sens identitaire, et, d'autre part, de la citoyenneté qui-génère une réelle implication dans la société.

Constats actuels alarmants

Nombreuses sont les recherches qui montrent les rôles importants que remplissent les associations d'immigrants pour des populations de primo-migrants, notamment : services divers, solidarité concrète, soutien moral, transfert de connaissances et de compétences, etc. Toutefois, le développement de la vie associative créée par les migrants est entravée par des problèmes structurels, entre autres, de reconnaissance et de communication que les associations ont avec les administrations et pouvoirs divers qui caractérisent les sociétés d'accueil. Ces mêmes problèmes grèvent d'ordinaire les moyens dont disposent ces organismes.

En Wallonie, cette situation est aujourd'hui aggravée par la conjoncture empruntée par le Gouvernement de la Région wallonne qui a décidé de supprimer ou de réduire drastiquement la dotation de très nombreuses associations. Ainsi, considérées comme des dépenses facultatives, les subventions destinées aux associations culturelles des migrants et aux associations qui travaillent avec les migrants ont été diminuées de plus de moitié. Seules certaines associations sélectionnées continuent d'être soutenues, mais elles voient leurs dotations également diminuées.

Face à la récente révolte dans les cités françaises dont les analyses les plus sérieuses déterminent les sources dans le retrait de l'Etat du terrain social, on peut se demander ce qui motive le décideur wallon pour une telle désaffection de la première ligne. L'abandon de petits projets de reliance sociale dans les quartiers laissera un sentiment de frustration et de gâchis à de nombreux acteurs et citoyens. Il sera très difficile de reconstruire une relation de confiance et de remplacer à l'avenir les réseaux de citoyens ainsi perdus. *La vision politique qui apparaît en filigrane derrière ces mesures pose question.*

L'argument est de dire que le « saupoudrage » doit être évité. On feint ainsi d'ignorer que les projets les plus pertinents en matière de cohésion sociale sont des initiatives locales ? Celles-ci de petite taille sont symboliquement très importantes malgré le faible coût qu'ils représentent. Elles contribuent à forger le sentiment de reconnaissance et de valorisation dont sont justement demandeuses les populations issues de l'immigration.

Le Cabinet de la Ministre des Affaires sociales parle également du « -nettoyage » du secteur de l'action sociale ... Pourquoi ? Selon quels critères ? Qui souhaite-t-on écarter ? Au profit de qui ? en 2006, année des élections communales ...

On présente la sélection des projets comme étant le fruit d'une évaluation. Qui a effectué cette évaluation, avec quelle méthode et en rencontrant quels acteurs ? Où peut-être consulté le rapport de cette évaluation ?

¹ Altay A. Manço, docteur en psychologie sociale, est le directeur scientifique de l'Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations (IRFAM) : www.irfam.org, Spyros Amoranitis en est le directeur. Joseph Gatugu, docteur en philosophie politique est le coordinateur de l'association TRANSFAIRES : www.transfaires.net. Avec les contributions de Juan Pardo Garcia.



Enfin, on insiste sur le caractère facultatif des financements naguère octroyés ... durant plus de 10 ans dans certains cas.

L'étroitesse de la vision politique dans le domaine de l'intégration des migrants transparait également par la faiblesse de l'argumentaire politique en cette matière dans le contrat d'avenir wallon (quelques lignes seulement), ainsi que dans le plan Marshall pour le redressement de la Wallonie : c'est la première fois que les moyens du social vont renforcer les caisses de l'action économique.

Bien entendu, la rationalisation renforce des structures importantes comme les Centres Régionaux d'Intégration qui n'ont pas de relais suffisants pour poursuivre ce que les associations de quartier effectuaient. Une évaluation des conseils consultatifs des CRI avait même montré récemment la difficulté qu'ont les CRI à mobiliser la base de certaines populations issues de l'immigration.

Dans le même temps, le Cabinet supprime d'autres structures de coordination comme le Carrefour Interculturel Wallon alors même qu'un audit avait déclaré viable et utile, ou limite la marge de manœuvre de sa propre administration. Il s'en dégage un sentiment de volonté de contrôle et de main mise sur la politique d'intégration. Quels sont les non-dits ?

L'action politique n'étonne pas seulement par sa vision mais également par son processus. Les initiatives supprimées en 2005 n'ont été prévenues que fin novembre ! Auparavant, un appel d'offre (il est vrai confidentiel) et un discours rassurant venant du cabinet ayant laissé entendre une poursuite des financements habituels.

Les effets de cette politique d'abandon sont nets sur le terrain : pertes d'emploi, arrêts d'actions, perte de confiance et frustrations. Pourtant les études commandées par le même ministère, il y a quelques années avaient produit des recommandations allant exactement dans le sens inverse des décisions actuelles !

Notes sur l'état de soutien des associations d'immigrés et travaillant avec les immigrés¹

Les analyses et informations suivantes sont issues des données obtenues de la part de la Région wallonne en décembre 2005 et portant sur les associations immigrées et celles travaillant avec des immigrés qui ont été soutenues pour leurs actions l'année courante. Or la fin 2005 est marquée par la suppression ou la diminution des budgets de nombreuses associations. Notre analyse cherche ainsi à identifier les logiques politiques qui guident la décision en la matière, de façon à partager cette information (encore brute, il est vrai) avec les acteurs du secteur, à savoir les responsables associatifs, les décideurs, ainsi que les personnels des administrations. A cette fin, notre équipe a également réalisé une enquête par téléphone auprès de 50 associations de Wallonie en rapport avec les lignes budgétaires largement éputées. Ces associations qui ont pu être jointes en décembre 2005 ressortent d'une liste de près de 150 organismes ayant déjà eu des relations avec le Ministère des Affaires sociales de la Région Wallonne.

Cette enquête n'a pas la prétention ni à l'exhaustivité ni à la représentativité. Néanmoins, au moyen d'une dizaine de questions brèves à propos de l'impact des nouvelles dispositions budgétaires de la RW sur les

¹ Pour approfondir :

J. GATUGU, S. AMORANITIS & A. MANÇO (eds), *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2004, 280 p.

A. MANÇO & S. AMORANITIS (eds), *Reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe. Actions contre les discriminations religieuses*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2005, 200 p.

Ch. PARTHOENS & A. MANÇO, *De Zola à Atatiürk : un « village musulman » en Wallonie. Cheratte-Visé*, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2005, 174 p.

D. CRUTZEN & A. MANÇO (eds), *Compétences linguistiques et sociocognitives des enfants de migrants. Turcs et Marocains en Belgique*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2003, 126 p.

A. MANÇO, *Compétences interculturelles des jeunes issus de l'immigration. Perspectives théoriques et pratiques*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Compétences interculturelles* », 2002, 182 p.

J. GATUGU, A. MANÇO & S. AMORANITIS, *Valorisation et transfert des compétences : l'intégration des migrants au service du co-développement. La population africaine de Wallonie*, Paris, Budapest, L'Harmattan, coll. « *Logiques sociales* », 2001, 165 p.

A. MANÇO, *Sociographie de la population turque et d'origine turque : 40 ans de présence en Belgique (1960-2000). Dynamiques, problèmes, perspectives*, Brussels, Centre des Relations Européennes, Ed. Européennes, 2000, 230 p.

S. FELD & A. MANÇO, *L'intégration des jeunes d'origine étrangère dans une société en mutation. L'insertion scolaire, socioculturelle et professionnelle en Belgique francophone*, Paris, Montreal, L'Harmattan, coll. « *Logiques sociales* », 2000, 218 p.

A. MANÇO, *Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Brussels, Paris, De Boeck-Université, coll. « *L'Homme/L'Etranger* », 1999, 245 p.

A. MANÇO & U. MANÇO (ed), *Turcs de Belgique. Identités et trajectoires d'une minorité*, Brussels, Info-Türk, 1992, 288 p.



initiatives associatives, cette mini-enquête apporte des éléments de réponse importants sur les effets locaux des décisions politiques récentes. Elle comble un vide d'information et d'évaluation dans le secteur. Par ailleurs, cette récente étude complète et actualise de la sorte les travaux plus anciens de l'IRFAM publiés dans Gatugu, Manço, Amoranitis (2004).

Données sur les subsides

Selon une feuille de calcul de la RW datant du 17 décembre 2005, 147 associations wallonnes ont introduit une demande de concours cette année dans le cadre du soutien aux actions locales pour l'intégration. Ces associations sont soit des structures créées par les migrants ou leurs descendants, soit des initiatives au service des publics issus de l'immigration. La grande majorité de ces structures sont des habitués de la ligne budgétaire en question. Près d'un tiers d'entre elles est située à Liège, 16 % à Namur, 15 % à Mons, 14 % à Charleroi, 11 % à Verviers, 9 % dans le Brabant wallon et, enfin, 4 % à La Louvière, si l'on prend un découpage selon les zones d'activité des 7 Centres Régionaux d'Intégration en Région wallonne.

Quatre vingt deux associations ont obtenu une réponse positive à leur requête, soit 58 %. On notera cependant qu'une réponse positive n'est pas nécessairement une réponse satisfaisant la demande dans son ensemble. Dans tous les cas, le contact avec le CRI local semble conditionner le financement. Ce taux constitue un net recul par rapport aux taux de réussite des années précédentes.

On remarque que les taux de réussite des associations est très différente d'une région à l'autre. Ainsi, 72 % des associations liégeoises et 69 % des initiatives verviétoises à avoir introduit une demande en 2005 reçoivent une réponse positive. En revanche, les taux de réalisation des autres sous-régions sont plus bas : 26 % à Charleroi, 40 % à La Louvière, 48 % à Mons, 50 % dans le Brabant wallon et 64 % à Namur. Ainsi, Verviers et Liège sont surreprésentés dans les cas de réussite à raison de 20 % : 41 % des structures aidées se trouvent à Liège uniquement. La plupart des autres localités sont sous représentées : La Louvière, Charleroi et Mons, où se trouvent respectivement 3, 6 et 12 % des actions reconnues.

Une somme de 392.250 euros a finalement été distribuée par la Région wallonne en 2005. Si ce budget alloué aux actions locales est en diminution importante par rapport aux années précédentes, elle voit surtout récompenser les initiatives liégeoises à raison de 165.000 euros (42 % du total) et les initiatives de Namur : 86.500 euros (22 %). Les autres localités suivent derrière : Mons, 35.600 euros soit 9 %, Verviers, 33.000 et Charleroi, 31.500 soit 8 %, etc. Liège avec 33 % des demandes initialement introduite empêche 42 % de la dotation finalement accordée, soit une surreprésentation de 30 %. Namur avec 16 % des demandes initialement introduite empêche 22 % de la dotation, soit une surreprésentation de 40 %, les autres localités et en particulier Charleroi (14 % des demandes et 8 % seulement des aides, soit une sousreprésentation de 40 %) étant sous représentées.

Le montant moyen accordé aux initiatives est pour l'ensemble de la région de 5000 euros. Cette moyenne est toutefois de 6200 à 6500 euros à La Louvière, à Charleroi et à Namur. A Verviers (3000) et à Mons (3600) les montants moyens sont assez bas.

On constate à travers la liste étudiée que 53 associations sur les 147 à avoir introduit une demande de subsides sont des associations créées, animées et dirigées par des migrants ou des personnes issues de l'immigration, soit 37 %. Trente pourcent de ces initiatives se trouvent à Liège, 25 % à Namur et 21 % à Verviers. Ainsi, 69 % des associations verviétoises à avoir introduit un formulaire de demande sont des « associations immigrées ». Ce taux est de 59 % à Namur, 42 % dans le Brabant et de 35 % à Liège. En revanche à peine 10-11 % des associations carolo à avoir adressée une demande à la Région sont des groupements de migrants.

Trente sept associations de migrants ont obtenu une réponse positive à leur requête, soit 70 %. Ce taux est supérieur aux résultats de l'enquête de Gatugu, Manço, Amoranitis (2004) et montre que le taux de réussite des associations d'immigrants est plus élevé que les associations tout venant. Quarante six pourcent des associations retenues sont des groupements d'immigrants ou assimilés. Ce taux est de plus de 70 % à Namur et à Verviers, en revanche, partout ailleurs, moins d'une association primée sur deux est un groupe issu de l'immigration.



Le montant moyen annuel accordé à une association d'immigrant est de 3500 euros, soit plus de 30 % inférieur à la moyenne générale. A Mons, Liège et Charleroi, les associations d'immigrants aidées reçoivent moins que les autres structures.

Les réactions des responsables associatifs

L'enquête réalisée auprès de 50 associations de Wallonie actives dans le domaine de l'intégration des migrants (dont des associations d'immigrants) montre que ces structures rencontrent annuellement un public dont la taille moyenne est de près de 1300 personnes. Ces initiatives emploient 3 à 4 personnes en moyenne dont une en tant que vacataire. Dans la moitié des cas, plusieurs bénévoles contribuent également aux activités. Ces associations sont soutenues depuis longtemps par la Région. L'année médiane de la première reconnaissance est 1998. Parmi ces 50 associations, 32 ont pu nous livrer des informations financières, dont 21 associations de Liège. On constate que ces associations ont reçu de la RW en 2004 une dotation moyenne de 7856 euros. Cette somme sert la plus part du temps à financer le quote-part des employeurs dans le cas des emplois subventionnés. Toutes les associations contactées nous ont signifié la diminution de leurs dotations parfois de manière drastique. On sait que cette diminution va de 24 à 36 % entre 2004 et 2005. Dans le cas des associations liégeoises la diminution moyenne atteint 45 % des subsides de 2005. Si la partie précédente a montré que la diminution motivée par une politique de rationalisation économique est « équitable » elle touche tant les associations de migrants que les associations pro-migrantes et ce dans toutes les villes, il reste néanmoins que bien des associations sont en grande difficulté en cette fin 2005.

Face à cette situation, les réactions de la majeure partie des personnes touchées sont très négatives : « *La situation du public sera encore plus précaire, isolé, exclu, déstabilisé, désœuvré, démotivé, désespéré et celle des professionnels y ressemblera !* », « *C'est l'anéantissement du tissu social et associatif installé, l'arrêt, la limitation ou la disparition pure et simple de l'offre de services de proximité !* », « *On assiste à l'échec de la politique d'intégration et à la recrudescence des inégalités sociales.* », etc.

Sur 35 responsables associatifs qui ont répondu à la question, 17 estiment que la diminution de leur subside n'aura pas d'effet direct et immédiat sur l'emploi au sein de leur association. Toutefois, plusieurs pensent que cela aura des incidences à long terme, même si ils essayent de diversifier les revenus et ne pas trop se lier à la RW. En revanche, dans l'autre partie de l'échantillon empirique, on signale d'importantes difficultés professionnelles. Plusieurs sont les associations qui doivent arrêter des activités et se replier vers d'autres actions. Dans certains cas, la situation a motivé des diminutions de salaires. Si sur les 18 associations en difficultés 3 ne savait pas exactement leurs devenir au moment de l'enquête, 11 associations sur 35, soit un tiers, nous ont affirmé que la donne actuelle avait conduit à retrécir le volume de l'emploi en leur sein. Ainsi, 11 emplois au total seront perdus en cette fin de 2005. En extrapolant cette observation à l'ensemble du parc des 150 associations wallonnes travaillant dans le secteur de l'intégration, on notera qu'environ 50 emplois sont perdus pour ce secteur lâché par la Région ... Il est vrai que le Plan Marshall prévoit de financer chaque CRI à raison d'environ 100.000 euros par an par centre à partir de 2007 durant 3 ans. Cela représente un parc d'emploi potentiel de 30 postes environ ...

L'étude de l'IRFAM

Il s'agit de revenir sur les résultats de 3 années de recherches réalisées à la demande du Ministère des Affaires sociales de la Région wallonne sur la question l'associationnisme immigré et ses contributions au développement d'identités collectives permettant la cohésion et la participation sociales.

Les travaux menés dans ce cadre comprennent une réflexion théorique sur les associations issues de l'immigration en Wallonie et à Bruxelles. Ce travail mené à partir de l'analyse de la littérature disponible permet une définition du phénomène, dresse une typologie des associations dans leurs diversité phénoménologique et dimensions historiques, en identifie les enjeux et problématiques politiques et concrètes. Ce travail fut « impliqué » dans la mesure où il s'est également enrichi de matériaux oraux et écrits (rapports d'activités) récoltés auprès des responsables d'associations d'immigrés en Belgique francophone, ainsi qu'auprès des responsables des différentes administrations.

Une synthèse fut proposée aux acteurs associatifs, administratifs et politiques lors de six rencontres en Wallonie et à Bruxelles de façon à valider l'analyse de la question. La recherche a également bénéficié des apports d'une enquête auprès de 80 associations maghrébines, turques et africaines subsahariennes en Belgique francophone. Celle-ci, de nature confirmatoire, a permis de tracer le profil et les fonctions de



ces organisations ; il s'agit également de mesurer l'ampleur et la nature des liens entre ces associations et les pouvoirs politiques locaux, régionaux, fédéraux belges et européens dans le cadre d'un nécessaire débat sur les apports à la citoyennisation dans un contexte interculturel de la vie associative promue par les migrants.

Les résultats

Quelle est la place des associations créées par les migrants issus des pays du sud et leurs descendants dans les politiques de participation socioculturelle et de citoyenneté des Etats industrialisés du Nord ?

Telle était la question à la base de l'initiative de l'IRFAM ayant notamment donné lieu à la présente publication qui synthétise les résultats de ce travail d'enquête et de consultation portant entre autres sur les populations originaires de Turquie, du Maghreb et d'Afrique noire. Les enjeux, les pratiques et les ressources associatives des populations issues de l'immigration furent donc analysés, dans ce volume, à travers, notamment, l'observation des rapports entre associations et divers niveaux de pouvoir du pays d'accueil. Les analyses portent sur des recherches menées dans divers pays européens, dont la France et différentes régions en Belgique, ainsi que sur des travaux présentant la situation au Canada. Les associations ciblées par ces approches furent des entités d'initiative privée, créées et animées par les populations précitées, poursuivant un objet social et proposant des activités en lien avec leurs communautés.

La vie associative semble indissociable de l'histoire migratoire : à mesure que la population immigrée s'établit sur sa terre d'adoption, on assiste à un foisonnement progressif des structures, des activités et de la fréquentation des « associations de migrants ». L'associatif apparaît pour les citoyens issus de l'immigration comme un facteur important d'acculturation, un lieu de ressourcement identitaire – dont on ne soupçonne pas toujours l'étonnante diversité – et une œuvre de solidarité. Les activités associatives sont également l'occasion de s'initier aux pratiques démocratiques et une source d'occupation pour une catégorie de la population exclue du marché de l'emploi. Dans la plupart des cas envisagés, l'associatif immigré est caractérisé par son manque de ressources humaines et matérielles, ainsi que par l'absence de partenariats politiques et d'introduction utile dans les sphères de décision. Malgré ces difficultés, les associations créées par les immigrés restent parmi les dimensions culturelles les plus importantes de ces communautés transplantées, dont les sociétés d'accueil peuvent tirer bénéfice pour s'enrichir et se diversifier.

Que sont les « associations de personnes immigrées, issues de l'immigration ou d'origine étrangère » ?

Cette appellation correspond soit à des Associations Sans But Lucratif, soit à des Associations de Fait. Ces entités sont d'initiative privée. Ces structures pour être « de personnes immigrées, issues de l'immigration ou d'origine étrangère » doivent, par ailleurs, être créées et animées de manière significative et décisive par un ou des groupes de personnes membres des communautés immigrées en Belgique, et/ou par un ou des groupes de personnes nées d'immigrants, sans que leur présence soit nécessairement totale dans la structure concernée. Bien entendu, ces personnes peuvent être des Belges naturalisés. Ces associations poursuivent un objet social et proposent des activités à caractère culturel, économique, politique, religieux, sportif, etc. en lien avec le ou les communautés dont elles se réclament, avec le ou les pays d'origine, avec les phénomènes migratoires, avec la question des communautés culturelles ou culturelles minoritaires, ou encore avec la question de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits entre les personnes issues des migrations et la majorité autochtone du pays d'accueil.

On estime le nombre de ces structures à plus d'un millier à Bruxelles et en Wallonie dont la moitié poursuivant des activités de manière régulière. Certaines de ces structures datent du milieu des années 70, d'autres sont plus récentes. Elles représentent près de 800 emplois dans la partie francophone du pays et recourent aux efforts de près de 10.000 bénévoles. Elles s'adressent à près de 70.000 membres originaires de toutes les communautés immigrées non-européennes.

L'étude de l'IRFAM montre que les relations entre les associations ciblées et les institutions belges sont des rapports d'aide multiformes : - aide administrative à la création d'associations ; - aide à la mise en réseau d'associations ; - aide à la rédaction de dossiers de demande des subsides, aide à la compréhension des institutions belges ; - aide à l'organisation de différentes manifestations, prêt de locaux, de matériel,



etc. La plupart des institutions contactées et en particulier les Centres Régionaux d'Intégration, se présentent ainsi comme des sources de solutions aux problèmes que rencontrent les associations immigrées. Aider, soutenir, intégrer, appuyer, accompagner, défendre, servir sont les verbes utilisés par les interlocuteurs pour qualifier leurs rapports avec les associations immigrées. Cependant, d'autres observateurs, membres d'associations interculturelles ou de mouvements syndicaux, par exemple, nuancent cette affirmation. Ils estiment que les grandes institutions régionales qui s'occupent des associations immigrées *« au lieu de les servir, s'en servent plutôt ; au lieu de soutenir leurs activités, les récupèrent »*.

Selon ces interlocuteurs, les associations immigrées serviraient à donner de la légitimité aux institutions qui prétendent défendre leurs intérêts. Ces relations biaisées seraient néfastes au développement des associations immigrées. Ces observations expliqueraient le nombre limité d'associations d'immigrants réellement en contact avec les structures de coordination locale et la méfiance de la plupart des autres associations vis-à-vis d'elles. Le fond du problème serait ainsi le partage des moyens forcément limités du secteur. Les grandes associations, belges en l'occurrence, en soi plus professionnelles que les associations d'habitants d'origine étrangère, se serviraient d'abord, en laissant quelques restes à des associations d'immigrants qui leur seraient proches.

A tout le moins, on diagnostique, en plus des problèmes de communication, un véritable manque de connaissance et de reconnaissance mutuelles entre institutions. Il s'agit de définir bilatéralement les relations qui doivent unir les institutions ou associations belges avec les associations immigrées : on subodore un problème de compréhension des attentes et contraintes respectives, un problème de délimitation des champs d'activités des uns et des autres, ainsi qu'un problème d'identification des rôles et des potentialités de chacun. Une solution qui permettrait le rétablissement ou l'harmonisation des relations passe sans doute par des structures de débat telles que les Conseils représentatifs des Centres Régionaux d'Intégration, ainsi que leurs assemblées générales. Ces instances peu valorisées (elles sont uniquement consultatives ou peu accessibles à de petites organisations) sont désertées par les intéressés.

Il faut rappeler que les associations d'immigrants ont des besoins de « survie » ... Certaines attendent des aides immédiates et concrètes qui ne sont pas nécessairement importantes pour les structures publiques ou parapubliques. Dans ces conditions, les séances de réflexion ne les motivent guère. Tant que les institutions publiques ou parapubliques du pays d'accueil, ainsi que les grandes associations traditionnelles se situant depuis longtemps dans les piliers reconnus, auront l'impression de pouvoir fonctionner sans l'expression associative des populations immigrées, elles seront peu tentées de partager leurs compétences et moyens.

Or, cette impression est ressentie par les associations immigrées et, même, par de petites associations belges, non inscrites dans le système des piliers sociopolitiques traditionnels. L'enquête auprès de ces associations montre en effet qu'elles souffrent de cette situation inéquitable, selon elles, dont le fondement est clairement politique : les associations immigrées les plus frappées par cette inégalité semblent être les structures associatives turques ou maghrébines qui s'occupent du culte musulman ... L'idéologie dominante en la matière est, en effet, de considérer que la pratique de la religion musulmane n'est pas propice à l'épanouissement et à l'intégration des communautés immigrées.

Tous les interlocuteurs pensent en revanche que les associations immigrées ont des rôles importants à jouer dans la société belge. Toutefois, quand il s'agit de définir ce qui est précisément attendu de ces associations, les réponses sont peu explicites : « qu'elles intègrent les populations immigrées, qu'elles aident les populations immigrées à résoudre leurs problèmes, etc. ». Nous pouvons interpréter ces réponses comme un manque de compréhension du rôle des associations immigrées.

Pourtant, une participation authentique des associations d'immigrants donnerait un caractère représentatif et démocratique réel aux initiatives du législateur visant l'action avec les communautés immigrées. Elle les rendrait aussi plus efficaces, car une action sur le terrain de l'interculturalité suppose une implication, une manifestation de savoir-faire/savoir-être, une résistance aux extrémismes, une manière d'aller vers l'autre.

Les associations font partie du paysage social ; leur reconnaissance sincère permettrait aux immigrants de composer avec leur environnement plutôt que d'accentuer leur repli. Cette reconnaissance favoriserait l'avènement d'une société réellement interculturelle. L'associatif permet l'affirmation identitaire et, par



la même occasion, le développement social des communautés immigrées et autochtones. Le monde associatif joue ainsi un rôle fondamental d'intermédiaire entre la société et l'individu ou le groupe immigré (mobilisation, conscientisation, autonomisation, évaluation).

Les recommandations

S'agissant d'acteurs politiques à divers niveaux concernés par la vie associative des immigrés, il est urgent de créer et de contribuer à animer un vaste débat sur le rôle de l'associatif, immigré en particulier, dans la société belge et européenne. Ce débat politique doit impliquer l'ensemble des institutions qui peuvent financer les associations ou coopérer avec elles. Les décideurs politiques doivent reconnaître, valoriser et renforcer les rôles des associations en général et des associations de migrants, en particulier par la mise à disposition d'un personnel qualifié pour assurer à terme le fonctionnement efficace et la survie de ces initiatives populaires. Cette aide est indispensable aux associations sélectionnées pour la qualité, la pérennité et l'étendue de leurs actions dans des communautés représentatives de l'implantation de populations d'origine étrangère. Sans cette aide, il est impossible aux dites associations de faire entendre leur voix, de participer à des coordinations ou organisations locales ou régionales, de se porter candidates à des programmes subventionnés, d'exister tout simplement.

Il s'agira dès lors d'accepter comme légitime le fonctionnement « communautaire » de certaines associations de migrants ou de personnes issues de l'immigration, non sans stimuler leurs ouvertures et contacts avec leur environnement social, les autres associations et les pouvoirs publics. Il s'agira, notamment, de soutenir ces associations dans le cadre de politiques de coopération au développement des régions d'origine. Il s'agira plus prosaïquement de :

- financer équitablement les associations sur base des critères objectifs et d'évaluations externes, concernant la qualité des projets associatifs ;
- modifier d'urgence le mode de fonctionnement actuel des administrations, qui libèrent les moyens financiers avec un énorme retard. Cette situation fragilise encore davantage les associations, en particulier les plus petites ... ;
- faciliter l'accès ou fournir aux associations des infrastructures et des formations dont elles ont besoin pour développer leurs activités ;
- développer un partenariat réel et une complémentarité sincères et proactifs avec les associations des communautés immigrées, au besoin avec l'aide d'une structure intermédiaire régionale pouvant coordonner et fédérer les associations, gérer l'interaction avec le monde politique.

Il est donc logique de demander au personnel des administrations des Etats, des pouvoirs locaux et de la Communauté de repenser la fonction de l'administration face aux mouvements associatifs : ne faut-il pas dépasser la culture de l'évaluation-sanction et offrir aux administrés un soutien dans la conception de leurs initiatives ? Bien entendu, les modalités de cette nouvelle collaboration devraient être définies avec les associations concernées. Il s'agira évidemment aussi de mettre au service des dites administrations le personnel nécessaire (en nombre et en qualification) pour effectuer ce travail d'évaluation-accompagnement.

Il s'agit encore d'imaginer de nouvelles modalités de soutien et de sélection des initiatives à soutenir. Les propositions les plus immédiates sont les suivantes : simplifier les démarches administratives pour obtenir un soutien en tant qu'association et mieux les expliciter, notamment, le cas échéant, par des brochures en plusieurs langues. On pense encore au dépassement de la logique annuelle de financement en vigueur dans différents pays qui ne permet pas aux associations d'inscrire leurs actions dans la durée. En revanche, un soutien peut être imaginé sur une brève période non pas pour mener une action mais la préparer en lui donnant l'assise sociale nécessaire à une réussite. A l'image de plusieurs programmes de l'Union européenne, ce processus de sélection en deux étapes permet de privilégier des initiatives dûment réfléchies et réellement en cohésion avec les réalités locales avec lesquelles elles doivent interagir. Enfin, des commissions indépendantes, interdisciplinaires et pluralistes de sélection doivent être prévues. Ces commissions interactives doivent, en plus des experts scientifiques et des représentants politiques, comprendre des représentants des acteurs du terrain et des communautés immigrées avec lesquels une collaboration est souhaitée.

Les recommandations touchent également les associations de migrants. Il s'agit pour elles de renforcer et de stimuler l'émergence des collectifs et des fédérations d'associations au niveau national et international



(européen en particulier) pour tendre vers la définition de contrepois politiques, sans lesquels leurs revendications risquent d'être tout simplement ignorées. Bien entendu, ce chemin n'est pas exempt d'obstacles, comme les recherches présentées dans ce volume (?) ont pu également le montrer. Aussi s'agira-t-il pour les représentants de la vie associative promue par les migrants d'investir tous les espaces de parole (comités, conseils, médias, etc.) existant dans la société d'accueil et ailleurs. Les cadres de la vie associative issue de l'immigration doivent se former, se spécialiser, se concentrer sur des actions précises, se documenter et s'informer en permanence sur les mécanismes, les spécificités, les difficultés, les attentes et les dynamiques propres des divers organismes des pays d'accueil susceptibles de coopérer avec leurs associations. Ils doivent développer des compétences techniques pour :

- mieux faire l'interface entre leurs réalités locales (quartier, etc.) et les logiques des institutions auxquelles ils s'adressent ;
- présenter des projets en adéquation avec les politiques en vigueur ;
- assurer une gestion parfaite des ressources matérielles (les finances en particulier) ;
- diversifier leurs sources de financement.
- Enfin, les recommandations concernant les différentes institutions chargées de collaborer ou de soutenir les associations de migrants (associations « pro-migrantes ») sont les suivantes :
- informer les associations de migrants et les intéresser aux différents services existants, notamment par l'emploi de professionnels connaissant les communautés immigrées en question ;
- répondre de manière pragmatique aux demandes de soutien des associations des migrants ;
- développer une nouvelle vision de ces associations pour un nouveau partenariat sincère et proactif partant du principe positif de la valorisation et de l'utilisation des ressources et compétences propres des associations et des populations issues de l'immigration ; au besoin, former son personnel pour tendre vers une telle vision institutionnelle.

Aux CRI en particulier, il est recommandé de bien remplir le rôle de coordination des actions associatives lui reconnu par le décret de 1996 qui les ont institués et cesser de se substituer aux associations de terrain.

Conclusions générales et perspectives pratiques

L'associationnisme des immigrés et de leurs descendants est une des ressources culturelles importantes injectées par les populations d'origine étrangère dans nos sociétés parfois individualistes. Toutefois, les enquêtes menées tendent à montrer que la vie associative des populations issues de l'immigration n'est pas toujours le gage d'une plus ample participation démocratique de ces groupes socioculturellement minorisés dans la société d'accueil. D'une part, les groupes immigrés eux-mêmes ne conçoivent pas toujours leur fonctionnement associatif sur le même modèle démocratique et participatif que celui, par exemple, souhaité par le législateur belge, à travers la loi organique sur les associations sans but lucratif ou à travers ses divers décrets sur la politique d'intégration des immigrants.

Les besoins organisationnels des immigrants reflètent des priorités et des valeurs qui leur sont propres (rapports hommes/femmes, jeunes/aînés, associations « commerciales », faible ouverture sur les autres communautés immigrées, vision de la démocratie associative, etc.), même si des changements importants sont observés sur tous ces tableaux.

D'autre part, les organismes publics et parapublics belges francophones chargés de gérer les relations entre l'Etat ou ses composantes et les associations de citoyens se montrent le plus souvent réticents quand il s'agit de faire confiance aux associations promues par les populations d'origine étrangère, de les reconnaître et de les soutenir. Cette réticence a plusieurs sources.

La première est idéologique fait référence à la fonction assimilationniste des appareils de l'Etat face aux populations « différentes » et minoritaires. En effet, il est pour le moins difficile pour un appareil idéologiquement orienté vers un universalisme unificateur de reconnaître, et à plus forte raison de soutenir des expressions identitaires particularisantes, le contexte géopolitique international soutenu par des oppositions Sud/Nord et Islam/Occident (Christianisme ?) n'y aidant évidemment pas.

Le sens et les enjeux de l'initiative associative promue par les immigrants ne sont pas toujours compris par les décideurs. Ainsi, en général, seuls les projets en rapport avec l'intégration dans le pays d'accueil semblent pouvoir être soutenus dans les pays européens, les projets en rapport avec le pays ou la culture d'origine recevant quant à eux souvent un accueil plutôt réservé, en particulier lorsque la communauté immigrée met en avant les expressions religieuses de son identité. Or, le rôle de ces associations relève



fondamentalement de la médiation sociale et culturelle. Celle-ci consiste à favoriser pour les exclus ou les populations minoritaires l'accès à la parole, ce qui permet de se penser soi-même et de s'ouvrir à des espaces de transaction, à mettre en place un co-partenariat pour inventer de nouveaux rapports sociaux dans le pays d'accueil, ainsi qu'entre la région d'origine et le pays d'installation. Ainsi, l'enjeu fondamental de la médiation est la restauration et la reconnaissance de l'identité des exclus grâce à la mise en place des espaces de négociation de leurs conditions de vie, de leur statut social et de leurs appartenances, dans la perspective de leur développement personnel et communautaire. Les associations créées par les immigrants sont donc autant d'espaces de négociation et de communication entre cultures, autant d'espaces de frottement et de création. C'est ce qui les rend en principe particulièrement stratégiques par rapport aux politiques d'intégration et de cohésion sociale et c'est ce qui justifie l'intérêt politique spécifique qu'elles méritent.

La seconde source de réticence est pragmatique. Dans un pays comme la Belgique, dont l'équilibre sociopolitique et socioculturel se base sur des consensus et des partages fragiles entre divers piliers politiques, confessionnels, etc., reconnaître des expressions culturelles exogènes revient à remettre en cause l'ensemble de ces partages de pouvoir et de moyens, et donc à accepter d'offrir à autrui une partie de ses propres ressources, ce qui est évidemment difficile, surtout dans un contexte de raréfaction des moyens de l'Etat.

Aussi l'appareil public et parapublic en contact avec les associations immigrées développe-t-il des modes de fonctionnement où la discrétion, le contact indirect, la cooptation, les non-dits, la sélectivité, la procédure, l'évitement, etc. sont des stratégies courantes, comme le montre aussi les derniers avatars politiques.

De nombreuses associations créées par les migrants, mesurant ces difficultés, n'investissent donc pas leur énergie dans le sens d'une plus grande collaboration avec les structures du pays d'accueil. Elles ne sont même pas repérées par ces structures ; elles ne participent donc pas. D'autres associations, ne pouvant compter que sur des communautés nombreuses, solvables et concentrées, jouent le jeu de la procédure de manière quelque peu obligée et opportuniste.

La vie associative des migrants bien que dynamique souffre également de son éclatement régional, ethnique, etc. Aucune structure unificatrice ne la représente à la différence de la Flandre, par exemple. Cette situation rend difficile la recherche d'interlocuteurs par l'Etat, ne permet pas la stabilisation des résultats et reconnaissances obtenues par certaines associations et contribue à marginaliser les petites unités associatives divisées entre elles.

Un des obstacles au développement des associations de migrants est toutefois le fait que de nombreuses initiatives se reposent sur des individus. Les problèmes de manque de professionnalisme dans la gestion de ces associations n'est pas sans rapport avec ce dernier aspect. Des formes de coalition progressive entre associations seraient ici une des issues possibles si toutefois les groupes d'immigrants parviennent à dépasser leurs dissensions et divergences d'intérêts. Là encore, des exemples positifs ont été développés : si les pouvoirs publics valorisent ces fédérations interculturelles, on a plus de chances de les voir se développer ; il ne faut pas oublier que la majeure partie des besoins des populations issues de l'immigration visent des objectifs de subsistance économique.

Les associations de migrants manquent d'une structure fédérative intercommunautaire et représentative à l'échelle de la partie francophone du pays. Les structures « consultatives » qui jusqu'à présent ont existé à différents niveaux n'ont jamais pu dépasser le stade d'émission d'avis.

Malgré leur taille et l'importance de leurs activités, les associations d'immigrants manquent de relais et de reconnaissance politiques. Elles manquent de porte-parole et d'une structure de défense et d'illustration. Elles ne comptent pour ainsi dire pas ...

On subodore donc une incommunication entre les responsables associatifs issus de l'immigration à la recherche de reconnaissance et de moyens d'action et les décideurs du pays d'accueil souhaitant bénéficier de l'existence de ces associations dans le cadre de politiques d'intégration et de cohésion-homogénéisation sociale. A bien des égards, ces deux attitudes peuvent pourtant être rapprochées. Une attitude médiane imposerait en effet aux différentes parties de s'ouvrir et de s'enrichir mutuellement, de dialoguer dans des espaces existants ainsi que de multiplier et diversifier ces espaces. Au lieu de se considérer comme concurrents, les associations d'immigrés et les pouvoirs publics peuvent collaborer et



mixer leurs approches. En tout cas, il s'agirait pour les pouvoirs publics d'initier une politique dynamique dans le domaine social et une attitude d'ouverture pour associer les organismes créés par les immigrés et leurs descendants aux prises de décisions qui les concernent.

Le dépassement de cette non-communication et de la situation de fausse participation passe sans doute par la mise en œuvre d'actions de relance des structures étatiques et des associations d'immigrants parmi les plus importantes et les plus représentatives qui doivent se fédérer entre elles, dans le respect des spécificités des uns et des autres.

Vers une structure fédérative au service des acteurs ?

Il s'agit pour cet « agent collectif et intermédiaire » de contribuer à une meilleure connaissance et reconnaissance des associations créées par les immigrants. Cette reconnaissance passe notamment par l'émulation de la participation au sein de ces associations et de l'accroissement de leurs représentativités respectives (ouverture vers des publics diversifiés, par exemple). Elle passe aussi par la multiplication des contacts entre ces associations (ouverture vers l'interculturel et dépassement des conservatismes frileux), notamment à travers la présence dans des supports médiatiques adéquats. La reconnaissance engendre, enfin, un accroissement des moyens de ces associations, ainsi qu'un début de professionnalisation de leurs cadres, à travers un programme d'accompagnement et de formation si, toutefois, tel est leur désir. En tout cas, la reconnaissance doit être un gage de valorisation par rapport aux institutions de la société d'accueil.

Il est de plus en plus manifeste que les nombreuses associations de migrants éparpillées sur le territoire et dans des communautés très différentes manquent d'un espace fédérateur qui puisse leur permettre :

- de s'adresser aux décideurs, aux médias et à l'ensemble de la population belge d'une voix concertée et informée.
- d'être représentées valablement dans les espaces qui sont importants pour leur développement et épanouissement.
- de confronter leurs expériences singulières et d'apprendre des démarches des autres, se solidariser pour les dossiers qui engagent leurs intérêts.
- de jouer un rôle d'information et de valorisation sur et pour les associations de migrants au bénéfice de tous les citoyens dans le cadre d'une société interculturelle.
- de bénéficier d'aides concrètes, d'orientations et de conseils stratégiques, de formations, d'un espace de capitalisation d'expériences associatives, d'informations et ouverture vers d'autres réalités et groupements, etc.
- de bénéficier d'un espace connecteur qui puisse faire l'interface entre les niveaux locaux et le *niveau européen* dont l'importance dans la définition et le mise en œuvre des politiques d'immigration, d'intégration et de lutte contre les discriminations n'est plus à démontrer.
- de bénéficier d'une possibilité de lien et de solidarité avec d'autres fédérations similaires dans l'UE.
- recueillir et de transmettre vers qui de droit les attentes, sentiments, expériences, compétences et analyses des communautés issues de l'immigration en matière des flux migratoires, de politique d'intégration socio-économique, de politiques de coopération avec les pays d'origine et, enfin, en matière de politiques de valorisation des diversités socioculturelles en Belgique et dans l'UE.
- former, documenter et informer les acteurs institutionnels, politiques et médiatiques belges sur les mécanismes, les spécificités, les difficultés et les dynamiques propres des diverses mouvances de la vie associative créée par les migrants et leurs enfants : comment communiquer, comment promouvoir, comment évaluer, ... ? En effet, si la décision pour accorder un soutien à une association dépend du pouvoir politique, les administrations et les médias – dont certains sont créés par les associations elles-mêmes – ont également leur importance car ils peuvent accompagner et valoriser des initiatives tant aux yeux des décideurs que du reste de la population.
- former, documenter et informer les cadres de la vie associative issue de l'immigration sur les mécanismes, les spécificités, les difficultés, les attentes et les dynamiques propres aux divers organismes belges et européens susceptibles de coopérer avec des associations (à l'instar de pratiques déjà embryonnaires dans diverses associations en Belgique francophone).
- créer et contribuer à animer un vaste débat politique sur le rôle de l'associatif dans notre société, bien au-delà de la question de la participation sociale des communautés immigrées.
- susciter des moyens nouveaux pour le secteur.



En effet, dans un contexte sociopolitique qui favorise de plus en plus l'initiative privée marchande, on constate une diminution des ressources allouées à la gestion du bien commun et au soutien des activités associatives non marchandes, comme le secteur de l'éducation permanente, par exemple. Cette situation est le fruit d'une évolution vieille de plusieurs décennies qui, en Europe, a vu progressivement s'affaiblir les appareils politiques, économiques, syndicaux et confessionnels, principaux appuis du monde associatif. En Belgique, par exemple, même les organisations clairement inscrites au sein des piliers philosophiques et politiques traditionnels de la société belge connaissent actuellement des difficultés pour assurer leur maintien, leurs activités et leur personnel. A fortiori, les associations qui, comme la plupart des groupements d'immigrés, ne se retrouvent pas dans le système « pilarisé » de la société belge, souffrent énormément ou choisissent de fonctionner dans une situation et avec des moyens marginaux. Ainsi, un débat s'avère nécessaire sur l'association et son rôle structurel dans le fonctionnement de multiples dimensions de notre société.

Certains acteurs seront des alliés utiles pour tendre vers les buts décrits et constituer un contrepoids politique dans la défense et l'illustration de la vie associative promue par les migrants. Ainsi, il s'agit de mesurer le rôle de certaines catégories de citoyens issus de l'immigration dans l'instauration et l'avancement du débat sur la place de l'associatif « immigré ».

Parmi ces citoyens, on compte notamment les élus d'origine étrangère qui, pour la plupart, issus de mouvements associatifs, se retrouvent aujourd'hui au cœur des lieux de décision, notamment au niveau local, un des leviers politiques les plus importants en rapport avec la vie associative. Quel peut être leur rôle dans l'intégration des associations immigrées dans le fonctionnement de la vie sociale, dans la restructuration de la vie civile ? Quel peut être leur poids politique dans une société où la participation aux élections de centaines de milliers de personnes issues de l'immigration est de plus en plus effective par le jeu des naturalisations et de l'élargissement du droit de vote à divers niveaux ? D'autres acteurs importants issus de l'immigration sont les investisseurs d'origine étrangère qui, de proche en proche, constituent une élite dotée de moyens, au sein des communautés immigrées. Quelle contribution de leur part au développement d'une vie associative respectueuse des spécificités culturelles ? Il s'agit également d'intégrer dans ce développement les compétences de travailleurs sociaux, éducateurs et journalistes issus de l'immigration. Par ailleurs, les cadres associatifs issus de l'immigration sont ici des ressources estimables. Ainsi, le paysage associatif issu de l'immigration contient des individualités ou des équipes qui ont su professionnaliser et développer leurs activités et, ainsi, devenir autonomes, tant par rapport à leur propre contexte communautaire que par rapport aux structures étatiques au sein desquelles ils ont appris à diversifier leurs ressources, collaborations et offres. Enfin, une autre catégorie de personnes à valoriser, dans le cadre d'une dynamique nouvelle, sont les premiers immigrants de chaque communauté, les « premiers de cordée », écartés de la vie sociale par le chômage et la disqualification socioculturelle en terre d'immigration. Dans un effort d'action intergénérationnelle, il est certain que ces premiers migrants ont bien des ressources à apporter aux jeunes de leur groupe.

Dans un contexte de construction et d'élargissement européen, et de mondialisation économique, il serait par ailleurs erroné de laisser en dehors des débats les responsables politiques et les représentants associatifs des pays d'origine des communautés immigrées les plus importantes. Ces acteurs contribuent d'ailleurs déjà au dynamisme associatif de certains groupes de migrants. Leurs contributions doivent être considérées dans le cadre d'une coopération internationale multilatérale, au sein et/ou avec l'aide des programmes de l'UE. Il en est de même de la structuration en fédérations de certaines expressions associatives des immigrants, dans l'espace de l'UE.

Organiser un débat permanent et une synergie entre ces acteurs (dont la liste n'est certainement pas exhaustive) peut doter de nouvelles inspirations et de nouveaux moyens la vie associative des migrants, au service d'une intégration plus harmonieuse et d'une coopération internationale plus fructueuse. Aussi, afin de documenter ce débat, il semble important de poursuivre les efforts de recherche comparative sur les réalités et les évolutions de la vie associative immigrée dans les pays et régions voisins, par exemple. Ainsi, la comparaison diachronique avec l'histoire des associations d'anciennes vagues migratoires en Belgique, au Luxembourg ou en France, par exemple, est intéressante. Enfin, la comparaison avec des contextes éloignés comme le Canada qui se définit volontiers comme une terre d'immigration et une société multiculturelle est certainement dynamisante pour l'évolution des cadres de pensées européens parfois trop rigides.



Il n'est pas possible d'achever ce colloque sans se référer à Marcel Hicter. Selon ce défenseur de la société civile en Belgique francophone, dans les démocraties, la vie associative est un des fondements de la participation populaire ; c'est à ce titre avant tout qu'elle doit être soutenue et valorisée par tous ceux qui souhaitent promouvoir l'action citoyenne. Or, à une époque où tant le développement économique des régions que leur cohésion sociale, voire leur sécurité intérieure, semblent être corrélés au capital social de leurs résidents, dans bien des Etats, la participation politique s'avère bloquée et monopolisée par la partitocratie. Dans ce contexte d'unification de la pensée, la vivacité des mouvements associatifs promus par les citoyens issus de l'immigration célèbre véritablement le retour de l'acteur collectif dans nos visions et analyses des faits de société.

Références utiles

- Gatugu J., Manço A. et Amoranitis S. (2004), La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles ».
- Gatugu J., Manço A. et Amoranitis S. (2001), Valorisation et transfert des compétences : l'intégration des migrants au service du co-développement. Le cas des Africains de Wallonie, Paris, Budapest, Turin : L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- Manço A. (2000) Sociographie de la population turque et d'origine turque de Belgique, Bruxelles : CRE – Editions européennes.
- Manço U. (2000), Voix et voies musulmanes en Belgique, Bruxelles : Ed. des Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles.
- Manço A. et Amoranitis S. (2005), La reconnaissance de l'islam dans les communes d'Europe, Paris, Turin, Budapest, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles ».